À propos…

Du vivre ensemble… (2)

N’est-ce pas en privilégiant, fondamentalement, la séparation entre la « sphère privée » et la « chose publique » commune que peut et doit s’instaurer la liberté des uns et des autres ?
N’est-ce pas en respectant les « libertés personnelles », c’est-à-dire simplement la liberté, mieux la « Liberté », ce « principe sans qui la République ne serait pas », que peuvent se concilier, sans heurts, conscience personnelle et collectivité forte, dans l’intérêt de l’espèce humaine ?
Par contre, quand, ici ou là, par appartenance « on fait tribu », le risque n’est-il pas de se rassembler pour exclure... l’autre ?